

Le rôle des forces aériennes dans la défense d'un petit pays

Autor(en): **Henchoz**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **100 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Major Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Le rôle des forces aériennes dans la défense d'un petit pays

« Basées sur des repaires naturels ou artificiels très sûrs, terrains ou plans d'eau, cavernes et abris — nos ailes, avions et hydravions, devront être, de toutes nos forces, les plus rapides, les plus faciles à alerter. Par leur riposte immédiate, elles devront fournir la première parade aux entreprises de l'air adverses, en même temps que le soutien le plus vigilant, le plus manœuvrier, à nos forces terrestres dans leur mobilisation, leurs mouvements et leurs principales opérations ».

Extraites du Rapport de notre général sur le service actif 1939-1945, ces quelques lignes résument d'une manière parfaite la tâche qui incombe aux forces aériennes. En s'exprimant ainsi, le commandant en chef de notre armée a voulu lancer un appel à ceux qui, après lui, auraient la lourde tâche d'assurer la préparation de notre défense nationale.

On n'assure pas la défense du Pays avec des doctrines bien étudiées ou des entretiens académiques sur la guerre « science » ou « art ». Qu'il nous soit permis de rappeler que la guerre est et restera toujours l'assaut de deux volontés opposées, mais éclairées, guidées, canalisées.

La force d'une armée naît d'une unité de pensée réalisée sous le signe de la confiance et de la discipline intellectuelle. L'unité de doctrine en est l'aboutissement naturel, elle-même n'étant rien d'autre que la somme de toutes les volontés tendues vers un même but.

Notre système militaire a des avantages incontestables qu'il est superflu de rappeler ici. Il implique toutefois certains risques. Nous n'en relèverons qu'un seul qui a trait précisément à l'unité de pensée. Il s'agit du droit accordé à chaque citoyen d'émettre des opinions sur les questions militaires quelles qu'elles soient. Cette attention, bienfaisante pour autant qu'elle est désintéressée, se transforme même parfois en ingérence. Le citoyen veut avoir son mot à dire sur ce que fait « son armée ». Point n'est besoin d'insister sur les ennuis que provoque cet état de choses, lorsqu'il s'agit précisément de créer et de faire appliquer une doctrine.

La question des effectifs de notre aviation est de nouveau à l'ordre du jour. La discussion est ouverte. Deux tendances extrêmes s'affrontent. L'une s'inspire de considérations que nous nous garderons de qualifier ici. Elle préconise la suppression pure et simple de l'arme aérienne. Par elle, ceux qui en sont les initiateurs estiment avoir trouvé un moyen infail- lible pour ramener le budget de la défense nationale à un niveau dont les plus chauds partisans de notre abdication militaire devraient pouvoir se déclarer satisfaits. La thèse opposée s'inspire d'idées plus réalistes. Ses partisans sont surpris de constater que nous sommes la seule nation d'Europe à ignorer certaines vérités. Tous les pays qui nous entourent ont établi le rapport devant exister entre les forces aériennes et terrestres. Ils se sont arrêtés au chiffre de 100 avions de combat par unité d'armée. Chez nous, ce rapport est de 25 avions par division, brigade de montagne et brigade légère.

Lorsqu'on discute budget, on a coutume de ne voir que les sommes qu'il faut consacrer à l'achat de tel ou tel matériel. Or, le prix d'une arme est une valeur relative, qui ne peut être appréciée pour elle-même. Le coût est le dénominateur d'une

fraction dont le rendement est le numérateur. Les militaires sont par définition de mauvais financiers et il est rare de voir de bons financiers se pencher sur les problèmes que soulève l'élaboration d'un budget militaire. D'où l'absence trop souvent d'une appréciation de rentabilité. Les sommes qu'il faut investir dans l'arme aérienne apparaissent trop élevées à ceux qui ne voient que cette face du problème. Peut-être raisonneraient-ils un peu différemment s'ils cherchaient à mesurer tout ce qu'il est possible de réaliser avec ce capital.

Les états qui misent entre autres sur les forces aériennes pour s'assurer une défense nationale vraiment efficace ne sont certainement pas dans l'erreur. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité, nous ne pouvons pas l'avoir. Le dernier conflit mondial n'a pas revêtu le même caractère selon que l'on s'est battu en Birmanie ou en Europe occidentale. La guerre de Corée fait figure de cas particulier. Les formes que prend la guerre sur un théâtre d'opérations déterminé sont fonction non seulement des conditions géographiques et climatologiques, mais encore du caractère même des nations dont les armées qui s'affrontent sont l'expression. Le programme de réarmement allemand prévoyant une force aérienne tactique de 1200 appareils pour une armée de campagne de 12 divisions, reste dans la ligne. Il en va de même à l'Est où, à effectifs proportionnellement identiques, l'intégration des forces aériennes tactiques et des forces terrestres est encore plus poussée qu'à l'Ouest.

Parmi les adversaires d'un renforcement de notre Armée dans le domaine aérien, il en est pour prétendre que nous ne pouvons avoir une défense nationale qui soit une copie à l'échelle réduite des forces armées des grands Etats ou des grandes coalitions. Cet argument renferme certainement une part de vérité. En effet, nous ne pouvons tout nous offrir. Il faut donc faire un choix. Mais comment ?

Pour nous guider, rappelons que notre armée est avant tout l'expression inébranlable de notre volonté de rester hors de la guerre aussi longtemps que possible. Son premier but

— et on l'a un peu trop oublié ces derniers temps — est de représenter dès avant l'ouverture d'un conflit, et ensuite sous le menace d'une invasion, une force suffisante pour faire hésiter, voire même pour décourager l'adversaire. Montrer sa force pour ne pas avoir besoin de s'en servir est plus que jamais actuel. En l'air comme au sol, montrer notre force aussi longtemps que nous le pourrons, n'en faire usage qu'en dernier ressort, au moment où un ennemi nous y contraindra, doit être un élément majeur dans la recherche de la forme et le choix des moyens.

* * *

Dans l'appréciation de ce que doit être notre défense aérienne, il y a lieu de faire la distinction entre la période des hostilités et celle, plus ou moins troublée qui la précédera. Rappeler la part que notre aviation a prise, durant le dernier service actif, dans les opérations visant à maintenir l'intégrité de notre espace aérien, n'a guère de sens. Le rapport de notre général fournira sur ce point, à ceux qui le désirent, des renseignements révélateurs.

Notre situation a-t-elle changé ? Nos journaux ont signalé tout récemment que des avions militaires étrangers ayant pénétré dans notre espace aérien, avaient été poursuivis par nos chasseurs. Fait nouveau ? Certainement pas ! Depuis des années, ces incursions sont fréquentes.

Ces faits récents doivent être pour nous une indication. La défense aérienne revêt plusieurs aspects. Parmi ceux-ci, la réputation que cette défense doit avoir est un élément essentiel d'appréciation dès le temps de paix. Il est bien connu que l'on ne saurait impunément pénétrer dans l'espace aérien des Etats de l'Est. Les avions de transport civils sont liés à d'étroits corridors dont ils ne peuvent s'écarter sans danger. Pour les avions militaires, une simple erreur d'orientation ou de navigation peut signifier la perte de l'avion et de l'équipage.

La défense aérienne est une organisation complexe qui demande un rôdage long et minutieux. Les états-majors étrangers qui sont renseignés sur notre degré de préparation savent parfaitement que, dans ce domaine, aucune improvisation n'est possible sous la pression des événements. Nous sommes convaincus de la nécessité de maintenir jalousement l'intégrité de notre territoire. Nous devons faire preuve des mêmes préoccupations envers notre espace aérien. Malgré tous les indices de l'heure présente, bon nombre de gens ne sont pas encore parvenus à orienter suffisamment leurs préoccupations vers la troisième dimension.

A la différence de nos forces terrestres qui n'ont à intervenir que lorsque nos frontières sont violées, les moyens de la défense aérienne doivent être en mesure d'agir immédiatement et en tous temps. De 1939 à 1945, notre aviation a été pour ainsi dire en perpétuel état d'alerte. Elle s'est battue. Elle a enregistré des victoires, elle a eu des pertes aussi. Elle a contribué pour une large part à maintenir la réputation de notre volonté de défense.

Les conditions actuelles du temps de paix ne s'écartent de l'état de neutralité armée et de guerre que par le degré d'agressivité et la fréquence des violations aériennes. Il est très tentant pour des équipages de chasseurs ou de bombardiers trouvant l'espace aérien suisse sur leur itinéraire, de l'emprunter plutôt que de le contourner. D'autre part, il existe à proximité de nos frontières un assez grand nombre d'aérodromes importants. Il en résulte un trafic militaire intense. Le volume d'espace aérien nécessaire à ce trafic augmente en proportion des performances accrues des appareils. Voulons-nous nous contenter de suivre passivement sur les écrans de nos radars les évolutions des formations étrangères dans notre ciel ? Voulons-nous au contraire intervenir, créant ainsi dès le temps de paix cette réputation dont nous avons parlé plus haut ?

Nous nous sommes permis d'insister sur un aspect de la défense aérienne qui peut paraître accessoire à première vue.

Répétons-le ici, la défense aérienne du temps de paix, la neutralité armée, la défense en guerre sont absolument identiques. Seuls le degré d'intensité et certaines modalités d'exécution peuvent varier. Le passage de l'une à l'autre doit pouvoir se faire à un rythme très rapide, le rythme qu'un adversaire décidé à l'offensive aérienne brusquée choisira lui-même et nous imposera.

Chacun sait que la primauté accordée à l'arme aérienne par l'étranger n'est pas dictée par des considérations de pure défensive seulement.

Nous vivons dans l'ère des projectiles atomiques et de l'aérotransport. La destruction par un seul obus ou une seule bombe de troupes sur une superficie de plusieurs kilomètres carrés est possible. La rupture et l'enveloppement par le haut sont un fait acquis. Des fronts défensifs rigides, même échelonnés en profondeur, sont de moins en moins concevables. Le concept du couple char-avion de 1940, agissant en force sur les pénétrantes, est élargi. L'association de l'aérotransport avec l'arme nucléaire conduit aux opérations sur zones, à la lutte pour la défense des points vitaux avec l'abandon de grands espaces intermédiaires. Les moyens de feu de surface lourds et leur ravitaillement, exposés aux coups de l'aviation d'assaut et liés à un réseau de communications sans cesse endommagé, ne peuvent plus fournir, dans la mesure espérée, l'appui nécessaire aux troupes mobiles. Pour tenir, la défense doit gagner en fluidité, en mobilité, donc en légèreté. On en vient tout naturellement à rechercher une solution libérant en particulier les moyens de feu lourds des sujétions créées par les destructions de surface, et leur assurant une mobilité et une rapidité d'intervention imposées par l'espace et le rythme des opérations.

L'aviation d'assaut est, malgré certaines servitudes souvent plus apparentes que réelles, l'arme qui s'adapte le mieux aux tâches d'appui que doit résoudre le défenseur. Jugée non comme c'est trop souvent le cas au travers d'une action limitée, mais sous l'angle de l'opération générale à buts loin-

tains, c'est elle qui s'adapte le mieux aux principes toujours classiques de la concentration des moyens, de l'économie des forces, de la surprise. C'est elle qui permet, à échelle nouvelle de la bataille moderne, de réaliser ces notions d'encerclement, de verrouillage et de défensive agissante, permettant par des actions violentes d'échapper à la paralysie et à l'étouffement.

Abordé ici en dernier lieu, alors qu'on a l'habitude de le faire figurer en tête des activités de l'aviation, le renseignement sera le dernier panneau de notre triptyque.

Le chef a le renseignement qu'il mérite. Une armée est orientée sur ce que fait l'ennemi dans la mesure où elle veut bien l'être.

Quelle profondeur est-il raisonnable d'accorder aux moyens d'exploration et d'observation de surface ? Il est difficile de répondre à cette question. Les moyens d'exploration, le terrain, les possibilités d'infiltration que permet la situation varient beaucoup. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas faire preuve de pessimisme que de prétendre qu'elle ne peut être qu'une exploration de contact. Tout ce que l'ennemi prépare au-delà d'une certaine distance lui échappe totalement. Cette vérité crée une situation peut-être encore supportable pour le commandant d'un groupement de combat, voire d'une division. Elle ne l'est plus en dessus, où le facteur temps allié au facteur distance pèse comme une lourde servitude. Elle est inconcevable à l'échelon de l'armée: Plus un ennemi se déplace vite, plus loin il faut aller chercher le renseignement. Plus il est actif et mobile, plus souvent ce renseignement doit être renouvelé. De nos jours, une armée qui ne dispose pas de moyens aériens d'exploration n'est plus seulement myope, elle est aveugle.

Or, la reconnaissance aérienne ne s'improvise pas. Basée essentiellement sur la photographie, elle exige un équipement spécial et un entraînement particulier. De plus, les documents photographiques qu'elle produit doivent pouvoir être interprétés et les renseignements qu'ils contiennent, exploités

par ceux-là même qui ont déclenché la mission, c'est-à-dire par les états-majors terrestres.

* * *

Ce bref tour d'horizon n'avait pour but que de faire apparaître certaines des notions fondamentales qui sont à la base des doctrines modernes de défense. Le lecteur en tirera les conclusions qu'il jugera logiques. Deux faits sont cependant acquis. Ce sont la prédominance toujours plus affirmée de l'action aérienne et l'obligation de choisir pour nous défendre des moyens de combat qui nous permettent le mieux d'exprimer clairement, tant en l'air qu'au sol, notre volonté défensive.

Il y a dix ans bientôt que notre général rendait compte des expériences faites par notre Armée durant le service actif et attirait l'attention sur le rôle essentiel qui doit être réservé aux forces aériennes. Les années ont largement confirmé ce point de vue. Il faut faire preuve d'un conservatisme désespérant pour ne pas l'admettre.

Lt. Colonel HENCHOZ
of. instr. av.

La tactique moderne et l'arme atomique

Les débats aux Chambres fédérales sur l'acquisition de chars moyens ont soulevé à nouveau la question des répercussions que pourrait avoir dans le domaine tactique l'engagement de l'arme atomique et plus particulièrement de ce qu'on appelle les projectiles atomiques tactiques. Il est fort probable que ceux qui ont posé une telle question en demandant au Conseil fédéral d'y répondre pour les prochaines sessions n'ont pas mesuré toute la complexité du problème. Il faut, en effet, se rendre compte que nous venons à peine de franchir